



2023-11-01

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de novembre tenue ce **mercredi 1^{er} jour du mois de novembre 2023 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et greffier-trésorier, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire, madame Chloé Gagnon, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 octobre 2023 (décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 **Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois d'octobre 2023 (décision)
 - 5.1.3 Budget 2024
 - 5.1.3.1 Budget 2024 de la MRC – Suivi sur les travaux réalisés – Orientations préliminaires (information)
 - 5.1.3.2 Séance de travail des membres du Comité administratif au sujet du budget 2024 – Mercredi 8 novembre 2023 (information)
 - 5.1.3.3 Règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC de Papineau – Contribution des municipalités locales – Dépôt de rôle d'évaluation foncière (discussions)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- 5.1.4 Dépôt du rapport trimestriel au 30 septembre 2023 (décision)
- 5.1.5 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)
- 5.1.6 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 2 000 \$ - Ratification (décision)
- 5.1.7 Contrat de services pour le déneigement du stationnement et des trottoirs de la MRC – Autorisation (décision)
- 5.1.8 Arbre de l'espoir – Achat d'un arbre Petite Nation – Banque alimentaire Petite-Nation – Autorisation (décision)
- 5.1.9 Services professionnels juridiques année 2024 – Deveau Avocats – Autorisation (décision)

5.2 Ressources humaines

- 5.2.1 Poste de coordonnateur à la sécurité publique – Recommandation du comité de sélection (décision)
- 5.2.2 Poste de secrétaire du Service de développement du territoire – Recommandation du comité de sélection (décision)
- 5.2.3 Poste de directeur du Service de développement du territoire – Congé de maternité – Octroi d'un contrat (décision)
- 5.2.4 Participation de l'agente de développement culturel à la rencontre du Réseau des agents de développement en patrimoine immobilier prévue à Québec les 14 et 15 novembre 2023 – Autorisation (décision)
- 5.2.5 Inscription au sommet EVO 2023 le 17 novembre 2023 à Wakefield– Autorisation (décision)
- 5.2.6 Rencontre provinciale annuelle du service l'ARTERRE – Participation de l'agent de développement agricole - Autorisation (décision)
- 5.2.7 Entente particulière convenue avec le directeur du Service de l'aménagement du territoire – Prolongation (décision)

5.3 Ressources matérielles

- 5.3.1 Achat de deux ordinateurs portables – Autorisation (décision)
- 5.3.2 Essai du logiciel Rainbow pour les téléphones portables – Autorisation (décision)

5.4 Évaluation foncière

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

6.2 Développement du milieu

- 6.2.1 Création d'un logo, d'une identité visuelle, d'outils de communications et de marketing pour le 350^e anniversaire de la Seigneurie Petite-Nation – Autorisation (décision)
- 6.2.2 Rapport de la rencontre au sujet de l'église Notre-Dame-De-Bonsecours (information)
- 6.2.3 Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) - Année 2023-2024 – Projet « Une alimentation saine pour les élèves de l'école de la Montagne » déposé par l'école de la Montagne - Recommandation du comité d'évaluation (recommandation)
- 6.2.4 Organisation du 350^e anniversaire de la Seigneurie Petite-Nation – Octroi d'un mandat à une ressource externe et tenue d'une conférence de presse (discussions)

6.3 Développement économique



- 6.3.1 Achat d'une publicité dans le guide de Tourisme Outaouais 2024 - Ratification (décision)
- 6.3.2 Mise à jour du site touristique – Autorisation (décision)
- 6.3.3 Achat d'une publicité hivernale en Petite Nation - Panneaux promotionnels en bordure de l'autoroute (décision)
- 6.3.4 Fonds Accès entreprise Québec - Fonds de visibilité La Ruche Outaouais – Nouvel expert – Autorisation (décision)
- 6.3.5 Adhésion au service L'ARTERRE – Paiement des frais annuels – Autorisation (décision)
- 6.3.6 Organisation de l'événement annuel de l'Agro Lab Petite Nation (décision)
- 6.3.7 Ententes avec Tourisme Outaouais – Modifications des décaissements (recommandation)
- 6.3.8 Dépôt du rapport de la mission socio-économique à Namur-Belgique (information)
- 6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**
 - 6.4.1 Stratégie sur la biodiversité de la MRC de Papineau – Adoption du plan d'action et poursuite des travaux du Comité (discussions)
- 6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**
- 6.6 Transport**
- 7. Correspondance**
- 8. Diverses demandes d'appui**
 - 8.1 Appui à la MRC d'Antoine-Labelle – Demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) concernant la date de lancement du Programme RénoRégion (PRR) (recommandation)
 - 8.2 Appui à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Contribution financière pour l'élaboration de plan d'adaptation aux changements climatiques ou de Plan climat (recommandation)
- 9. Calendrier des rencontres**
 - 9.1 Dépôt du calendrier des rencontres de novembre à décembre 2023 (information)
 - 9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 22 novembre 2023 (information)
 - 9.3 Séances du Conseil des maires (CM) et du Comité administratif (CA) 2024 – Adoption du calendrier des séances conformément aux articles 144 et 148 du Code municipal du Québec (recommandation)
- 10. Sujets divers**
- 11. Période de questions et propos des membres**
- 12. Ajournement de la séance (décision)**

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2023-11-297

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2023-11-298

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que présenté;

Adoptée.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE
LE 4 OCTOBRE 2023**

CA-2023-11-299

ATTENDU le procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 octobre 2023, lequel
est déposé au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 octobre 2023 soit adopté tel
que rédigé et consigné aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

**5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES
REPRÉSENTANTS DE COMITÉS**

CA-2023-11-300

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :
Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après
énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon	Divers déplacements au 31 octobre 2023	241.74 \$
Carol Fortier	Rencontre à Bowman (en remplacement du préfet)	51.00 \$

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer
les suivis de la présente résolution.



Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2023

CA-2023-11-301

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois d'octobre 2023 soit les chèques numéros 24418 à 24475 totalisant un montant de 471 324.49 \$, les prélèvements numéros 3849 à 3919 totalisant un montant de 424 036.40 \$, ainsi que les salaires pour le mois d'octobre, soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au 07 octobre 2023	17 775.31 \$
Salaires au 14 octobre 2023	20 293.84 \$
Salaires au 21 octobre 2023	20 517.51 \$
Salaires au 28 octobre 2023	17 621.09 \$
Salaires des élus-octobre 2023	20 300.87 \$
Total des salaires	96 508.62 \$
Comptes fournisseurs (chèques)	471 324.49 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)	424 036.40 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES	895 360.89 \$

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 BUDGET 2024

5.1.3.1 BUDGET 2024 DE LA MRC – SUIVI SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS – ORIENTATIONS PRÉLIMINAIRES

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, informe les membres sur les travaux réalisés jusqu'à présent dans le cadre du processus budgétaire 2024. Elle souligne certains éléments, notamment en relation avec la contribution des municipalités locales ainsi que le contenu de la présentation dédiée aux membres du Conseil des maires.

5.1.3.2 SÉANCE DE TRAVAIL DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF AU SUJET DU BUDGET 2024 – MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023

Les membres conviennent que la séance de travail des membres du Comité administratif au sujet du budget 2024 aura lieu le 8 novembre 2023 à 9h00 dans les locaux de la MRC de Papineau.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

5.1.3.3 RÈGLEMENT PRÉVOYANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS DES DÉPENSES DE LA MRC DE PAPINEAU – CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS LOCALES – DÉPÔT DE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, informe les membres qu'une augmentation importante en lien avec certains rôles d'évaluation foncière est prévue et que le tout aura un impact considérable sur la contribution des municipalités locales. À cet égard, monsieur Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, affirme qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle et demande s'il est possible d'envisager des alternatives pour atténuer l'impact sur la contribution des municipalités concernées. Le sujet sera discuté lors de la séance de travail sur le budget 2024 prévue le 8 novembre prochain.

5.1.4 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2023 DE LA MRC DE PAPINEAU

CA-2023-11-302

ATTENDU l'analyse des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2023 soumise au Comité administratif par la greffière-trésorière et directrice générale;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Ladite analyse soit et est acceptée sous réserve de modification lors de la vérification des livres;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.5 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES AVEC ÉCART À LA RÉOLUTION – RATIFICATION

CA-2023-11-303

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement des factures qui comporte un écart raisonnable et justifiable entre la résolution et la réalité;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
JULIE DESJARDINS, CONSULTANTE EN RH	02-16000-900	537.50	HONORAIRES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023
JULIE DESJARDINS, CONSULTANTE EN RH	02-16000-900	2 712.50	HONORAIRES DU MOIS DE JUILLET 2023



Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.6 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 2 000 \$ - RATIFICATION

CA-2023-11-304

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement de factures de moins de 2 000 \$, conformément au règlement numéro 066-2004;

ATTENDU que de telles dépenses ont été autorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
DUHAMEL ÉLECTRIQUE	02-13000-522	210.00	TRAVAUX POUR REPLACER INTERRUPTEUR SALLE PAULETTE LALANDE
FIN TRAITEUR DE L'OUTAOUAIS	02-13000-454	383.75	REPAS FORMATION_EMPLOYÉS
L.D. GUIDON	02-13000-610	9.00	SAC DE CRÈME 100X15ML
JEAN-LUC PILON	02-65903-419	550.00	HONORAIRES DU 6 SEPT AU 3 OCT 2023
VISA	02-13000-310	133.67	RENCONTRE DE DIRECTION
VISA	02-11000-493	39.00	DOSSIERS SANTÉ – ÉLUS
VISA	02-62008-995	13.96	PACTE D'AMITIÉ - EAU
DANS MA CUISINE	02-11000-493	525.00	BUFFET FROID_CM 18 OCT 2023
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-514	687.18	COPIE NOIRE 0 À 5275 ET COULEUR 0 À 3484
CRSBP DE L'OUTAOUAIS INC.	02-62200-993	150.00	ESPACE PUBLICITAIRE MAGASINE OSEZ LIRE_1/2 PAGE

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.7 CONTRAT DE SERVICES POUR LE DÉNEIGEMENT DU
STATIONNEMENT ET DES TROTTOIRS DE LA MRC – AUTORISATION**

CA-2023-11-305

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir au déneigement des stationnements et des trottoirs de l'édifice Henri-Bourassa ;

ATTENDU la demande de prix soumise à quatre entreprises situées sur le territoire de la MRC de Papineau parmi lesquelles trois ont déposé une soumission, conformément à ladite demande;

ATTENDU l'offre de services de l'entreprise Déneigement Patrick Turpin, soumise en octobre 2023, au montant total de 3 950 \$, excluant les taxes applicables, pour la période du 15 novembre 2023 au 15 avril 2024 ;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction générale quant à l'octroi d'un nouveau contrat pour le déneigement du stationnement et des trottoirs du siège social de la MRC ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de services de l'entreprise Déneigement Patrick Turpin au montant total de 3 950 \$, excluant les taxes applicables, pour réaliser le déneigement du stationnement et des trottoirs de l'édifice Henri-Bourassa et, par le fait même, autorise monsieur Patrick Turpin, à réaliser l'entretien selon les termes et les conditions prévus dans ladite offre de services soumise en octobre 2023, et ce, du 15 novembre 2023 au 15 avril 2024 ;

QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour convenir d'un contrat de services avec l'entreprise Déneigement Patrick Turpin pour le déneigement du stationnement et des trottoirs durant l'année 2023-2024 ;

QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Papineau, tous les documents se rattachant à ce dossier, notamment, ledit contrat à conclure ;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2023-2024 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 522 ;

ET QUE :



La greffière-trésorière et directrice générale ainsi que le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint soient et sont mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.8 ARBRE DE L'ESPOIR – ACHAT D'UN ARBRE PETITE NATION –
BANQUE ALIMENTAIRE PETITE-NATION – AUTORISATION**

CA-2023-11-306

ATTENDU que le Fairmont Château Montebello présentera la 10^e édition de son événement « Les Arbres de l'espoir », en appui à la Banque alimentaire Petite-Nation ;

ATTENDU que la MRC ne tient plus la guignolée des élus au profit de la Banque alimentaire Petite-Nation depuis l'année 2020 ;

ATTENDU que les partenaires intéressés doivent fournir un don de 350 \$ pour réserver un arbre et le décorer en équipe lors de l'événement qui se déroulera le 22 novembre entre 17h et 19h au Fairmont Château Montebello;

ATTENDU que les arbres sont exposés tout au long de la période des fêtes au Fairmont Château Montebello et que les fonds amassés seront remis entièrement à la Banque alimentaire Petite-Nation;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le don d'une valeur de 350 \$ ainsi que les coûts associés à la décoration de l'arbre, représentant un montant maximal de 350 \$, excluant les taxes applicables, pour la participation de la MRC à la 10^e édition de l'événement « Les Arbres de l'espoir » organisé par le Fairmont Château Montebello ;

QUE :

Les dépenses associées à la participation de la MRC à l'événement soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62200-993 (développement et communication);

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.9 SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES ANNÉE 2024 – DEVEAU
AVOCATS – AUTORISATION**

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 novembre 2023.

5.2 Ressources humaines

**5.2.1 POSTE DE COORDONNATEUR À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE –
RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION**



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 novembre 2023.

5.2.2 POSTE DE SECRÉTAIRE DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 novembre 2023.

5.2.3 POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – CONGÉ DE MATERNITÉ – OCTROI D'UN CONTRAT

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 novembre 2023.

5.2.4 PARTICIPATION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL À LA RENCONTRE DU RÉSEAU DES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT EN PATRIMOINE IMMOBILIER PRÉVUE À QUÉBEC LES 14 ET 15 NOVEMBRE 2023 – AUTORISATION

CA-2023-11-307

ATTENDU que la rencontre annuelle du Réseau des agents de développement en patrimoine immobilier (RADPI) se tiendra les 14 et 15 novembre 2023 au musée de la Civilisation à Québec;

ATTENDU que les ateliers et activités prévus à la programmation sont en lien direct avec l'activité professionnelle de l'agente de développement culturel dans le cadre de son mandat en patrimoine immobilier;

ATTENDU que la participation de l'agente de développement culturel à cette activité lui permettra d'approfondir ses connaissances en matière d'innovation dans le domaine du patrimoine immobilier;

ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés, conformément à l'article 38;

ATTENDU que les frais de formation et de déplacement associés au mandat en patrimoine de l'agente de développement culturel sont entièrement remboursés par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du PSMMPI volet 2;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise madame Marie-France Bertrand, agente de développement culturel, à participer à la rencontre annuelle du Réseau des agents de développement en patrimoine immobilier (RADPI) qui aura lieu les 14 et 15 novembre 2023 au musée de la Civilisation à Québec;

QUE :

Les frais de séjour et de transport liés à cette activité soient remboursés sur présentation de pièces justificatives;

QUE :

Les présentes dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 70200 454;



ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.5 INSCRIPTION AU SOMMET EVO 2023 LE 17 NOVEMBRE 2023 À WAKEFIELD– AUTORISATION

CA-2023-11-308

ATTENDU que le sommet EVO 2023 aura lieu à Wakefield le 17 novembre 2023, lequel est organisé par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO);

ATTENDU que les frais d'inscription représentent un montant de 50 \$, excluant les taxes applicables, par participant;

ATTENDU que la participation du Préfet de la MRC au dit événement est recommandée afin d'assurer la représentation de la MRC et de bonifier ses connaissances en la matière;

ATTENDU que la participation du coordonnateur à l'environnement à cette rencontre lui permettra de bonifier ses connaissances, son expertise et ses compétences dans le cadre de ses fonctions respectives;

ATTENDU que conformément à la Convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés.

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le Préfet, monsieur Benoit Lauzon, et le coordonnateur à l'environnement, monsieur Alexandre René, à participer au sommet EVO, organisé par le CREDDO, lequel aura lieu le 17 novembre 2023 à Wakefield;

QUE :

Les frais de déplacement et d'inscription (100 \$) soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2023, au poste budgétaire numéro 02 45400 454;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.6 RENCONTRE PROVINCIALE ANNUELLE DU SERVICE L'ARTERRE – PARTICIPATION DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE - AUTORISATION

CA-2023-11-309

ATTENDU que le secteur de l'agroalimentaire a été ciblé comme un axe prioritaire de l'économie régionale dans la Planification stratégique 2023-2028 de la MRC de Papineau;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU la résolution numéro 2017-03-032, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 mars 2017, approuvant le Plan de développement de la zone agricole (PDZA);
- ATTENDU l'adhésion au service L'ARTERRE autorisée conformément à la résolution numéro 2018-06-221 et complétée en juillet 2018;
- ATTENDU la résolution numéro CA-2022-10-312, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 5 octobre 2022, concernant le renouvellement de l'adhésion de la MRC au service L'ARTERRE;
- ATTENDU que les sommes relatives à l'adhésion et à la cotisation annuelle ont été payées pour l'année 2023, conformément à la résolution numéro CA-2023-11-319;
- ATTENDU qu'une rencontre regroupant tous les agents de maillage est prévue du 14 au 16 novembre à Charlevoix, et qu'il est prévu qu'une telle rencontre se tienne deux fois par année ;
- ATTENDU que les frais de formation et de repas du dîner lors de cette rencontre sont inclus dans les frais d'adhésion au service L'ARTERRE;
- ATTENDU que l'agent de maillage est tenu de participer à ces rencontres pour mener à bien sa tâche, et assurer une uniformité et une efficacité des services au niveau provincial;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

L'agent de développement agricole soit autorisé à participer aux journées de formation et d'échange prévues par la coordination provinciale de L'ARTERRE;

QUE :

Le Comité administratif autorise l'agent de développement agricole, monsieur Martin Van Den Borre, à participer aux journées de formation et d'échange prévues par la coordination provinciale de L'ARTERRE du 14 au 16 novembre prochains dans la région de Charlevoix;

QUE :

Les frais de séjour et de transport soient et sont remboursables sur présentation de pièces justificatives et financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62007-454;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**5.2.7 ENTENTE PARTICULIÈRE CONVENUE AVEC LE DIRECTEUR DU
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – PROLONGATION**

CA-2023-11-310

- ATTENDU la Politique de gestion des ressources humaines de la MRC de Papineau, laquelle encadre les conditions de travail des responsables de services et des cadres;



ATTENDU la résolution numéro CA-2023-05-175, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 17 mai 2023, relative à une entente particulière conclue avec le directeur du Service de l'aménagement du territoire;

ATTENDU que le directeur du Service de l'aménagement du territoire a démontré au cours du dernier mois la pertinence de prolonger l'entente particulière en raison, notamment de l'ajout de dossiers exposés dans le cadre de la présente séance;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la prolongation de l'entente particulière conclue avec le directeur du Service de l'aménagement du territoire jusqu'au 31 décembre 2023 en raison des motifs présentés dans le cadre de la présente séance;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 ACHAT DE DEUX ORDINATEURS PORTABLES – AUTORISATION

CA-2023-11-311

ATTENDU que depuis le début de la pandémie de COVID-19 et du télétravail, les employés de la MRC utilisent que des portables pour leurs travaux afin de pouvoir se déplacer et avoir accès aux serveurs de la MRC ;

ATTENDU que certains portables ont été achetés avant la pandémie et commencent à montrer des signes de désuétude;

ATTENDU que de nouveaux postes ont été créés et que de nouveaux employés entreront en fonction bientôt au sein de la MRC, notamment en ce qui a trait au poste de secrétaire du Service de développement du territoire;

ATTENDU la soumission déposée par Internet Papineau pour l'achat de deux (2) ordinateurs portables incluant les logiciels nécessaires au bon fonctionnement de la MRC (Office 365, antivirus, Antidote, etc.), le tout représentant un montant de 5 604.74 \$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat de deux (2) ordinateurs portables, tel qu'indiqué dans la soumission d'Internet Papineau, représentant un montant total de 5 604.74 \$, excluant les taxes applicables ;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2023 au poste budgétaire numéro 02-65903-414 ;

ET QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.3.2 ESSAI DU LOGICIEL RAINBOW POUR LES TÉLÉPHONES PORTABLES – AUTORISATION

CA-2023-11-312

ATTENDU que depuis le début de la pandémie COVID-19 et du télétravail, quelques employés de la MRC utilisent leur téléphone portable pour leur travail ;

ATTENDU que certains téléphones portables sont incompatibles avec le réseau de téléphonie IP de la MRC de Papineau;

ATTENDU que les employés qui utilisent leur cellulaire se plaignent de la piètre qualité des appels qu'ils reçoivent (grincement, coupure) ;

ATTENDU la proposition de la compagnie SSP Télécom inc., laquelle consiste à un projet d'essai de trois mois du logiciel Rainbow qui permet de convertir les appels reçus sous la forme IP en onde cellulaire ;

ATTENDU que ledit projet inclut les frais d'installation des licences du logiciel Rainbow afin d'assurer la conversion du signal IP en cellulaire et représente un montant de 1 177.55 \$, excluant les taxes applicables;

ATTENDU qu'à la fin de la période d'essai de trois (3) mois, un rapport sera rédigé et présenté au Comité administratif recommandant ou non l'implantation permanente du logiciel ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le projet d'essai de trois (3) mois du logiciel Rainbow et l'installation des licences sur le serveur de téléphonie IP, tel que soumis par l'entreprise SSP Télécom inc., représentant un montant de 1 177.55 \$, excluant les taxes applicables ;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2023 au poste budgétaire numéro 02-65903-414 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.4 Évaluation foncière

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.



6.2 Développement du milieu

6.2.1 CRÉATION D'UN LOGO, D'UNE IDENTITÉ VISUELLE, D'OUTILS DE COMMUNICATIONS ET DE MARKETING POUR LE 350^E ANNIVERSAIRE DE LA SEIGNEURIE PETITE-NATION – AUTORISATION

CA-2023-11-313

ATTENDU que la MRC de Papineau est l'organisation responsable de l'administration du projet de commémoration du 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation en 2024;

ATTENDU qu'un comité a été formé afin d'établir un programme d'activités et d'initiatives sous le thème du 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation, tel que le stipule la résolution numéro 2023-04-074;

ATTENDU que des demandes d'aide financière ont été déposées auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC), du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et du ministère du Patrimoine canadien (PC) afin de financer l'ensemble du projet de commémoration du 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation; ce qui comprend l'embauche d'une ressource contractuelle pour la coordination du projet ainsi que la réalisation du programme de commémoration et sa promotion;

ATTENDU que la MRC a obtenu, jusqu'à présent, des confirmations à l'égard des demandes d'aide financière transmises provenant de certains bailleurs de fonds;

ATTENDU la nécessité de se doter d'un logo et d'une boîte à outils de communication et marketing pour les festivités prévues dans le cadre du 350^e de la Seigneurie de la Petite-Nation;

ATTENDU que l'initiative « Outaouais se démarque » dévoilera bientôt une campagne promotionnelle régionale, laquelle a été conçue par la firme Orkestra;

ATTENDU que la MRC a invité trois entreprises à déposer une offre de services pour la création d'un logo et d'outils de communication et marketing;

ATTENDU que l'entreprise Orkestra a soumis une proposition d'une valeur de 14 890 \$, excluant les taxes applicables, laquelle prévoit la création d'un logo, d'une identité visuelle, d'outils de communications et marketing ainsi qu'une banque d'heures qui permettrait d'intégrer l'initiative « Outaouais se démarque » dans les démarches de la MRC en lien avec le 350^e de la Seigneurie de la Petite-Nation;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'octroi d'un mandat à la firme Orkestra pour la création d'un logo, d'une identité visuelle, d'outils de communications et marketing ainsi qu'une banque d'heures réservées à des demandes ponctuelles, ceci pour les fins de la promotion du 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation, le tout représentant une somme de 14 890 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

L'offre de services déposée par la firme Orkestra ainsi que la présente résolution forment le contrat liant les parties;

QUE :

Ladite dépense associée au mandat soit et est financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62008-997;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.2.2 RAPPORT DE LA RENCONTRE AU SUJET DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

Monsieur Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, dresse un résumé de la rencontre tenue le 3 octobre 2023 relative à l'Église Notre-Dame-de-Bonsecours située dans la Municipalité de Montebello. Considérant les coûts estimés pour la réalisation de travaux de rénovation de ladite église, monsieur Fortier fait part aux membres du Comité administratif de la demande exprimée par la Municipalité de Montebello afin que la MRC s'implique dans ce dossier. Suivant les discussions tenues et considérant les informations transmises actuellement, les membres du Comité administratif ne peuvent émettre de recommandation à cet égard.

6.2.3 FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) - ANNÉE 2023-2024 – PROJET « UNE ALIMENTATION SAINE POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE LA MONTAGNE » DÉPOSÉ PAR L'ÉCOLE DE LA MONTAGNE - RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ÉVALUATION

CA-2023-11-314

ATTENDU l'acceptation du plan de travail (2018-2023) de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale de l'Outaouais par la Conférence des préfets de l'Outaouais (CPO);

ATTENDU la reconduction d'un montant de cent dix mille quatre-vingt-douze dollars (110 092 \$) par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) pour le territoire de la MRC Papineau (2023-2024);

ATTENDU que le MTESS applique cette mesure transitoire en attendant le lancement du nouveau Plan d'action gouvernementale sur l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIÉPS);

ATTENDU qu'à la suite du dernier appel de projets, une somme résiduelle de treize mille trois cent douze dollars (13 312 \$) est disponible ;

ATTENDU les objectifs et les priorités en matière de lutte à la pauvreté ainsi que les orientations recommandées par le comité de coordination de la Table de développement social de Papineau ;

ATTENDU que les organismes admissibles aux sommes du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) sont les municipalités, les organismes municipaux, les MRC, les organismes à but non-lucratifs, les coopératives et les institutions scolaires advenant le cas où elles sont les seules à pouvoir offrir le service à un coût raisonnable, couvrant en tout ou en partie le territoire de la MRC de Papineau ;

ATTENDU la recommandation du comité d'évaluation du territoire de la MRC de Papineau dans le cadre du FQIS;



Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'entériner la recommandation du comité d'évaluation soit le soutien financier totalisant un montant de treize mille trois cent douze dollars (13 312 \$) pour le projet « Une alimentation saine pour l'école de la Montagne » déposée par l'école de la Montagne située à Notre-Dame-de-la-Salette ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 22 novembre prochain pour considération.

Adoptée.

6.2.4 ORGANISATION DU 350^E ANNIVERSAIRE DE LA SEIGNEURIE PETITE-NATION – OCTROI D'UN MANDAT À UNE RESSOURCE EXTERNE ET TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE PRESSE

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, informe les membres que, dans le cadre de l'organisation du 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation, il est prévu d'octroyer un mandat à un chargé de projets. À cet égard, un appel d'offres sur invitation sera acheminé à trois fournisseurs de services conformément à la réglementation applicable.

Madame Jessy Laflamme, agente de communication, informe les membres que le comité organisationnel de l'événement est toujours en attente d'une réponse du ministère du Patrimoine canadien relative à sa demande d'aide financière. Les membres du Comité administratif conviennent de repousser la tenue de la conférence de presse afin que les deux paliers de gouvernement soient présents à ladite conférence de presse. Un suivi sera donc effectué à cet égard par madame Laflamme.

6.3 Développement économique

6.3.1 ACHAT D'UNE PUBLICITÉ DANS LE GUIDE DE TOURISME OUTAOUAIS 2024 - RATIFICATION

CA-2023-11-315

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de 150 000 \$ est prévue au budget d'exploitation 2023 de la MRC pour le développement touristique du territoire conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que la Stratégie identitaire touristique et promotionnelle de la MRC de Papineau a été adoptée, conformément à la résolution numéro 2023-06-131 lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023;

ATTENDU que Tourisme Outaouais publiera un guide touristique en 2023 qui sera distribué à 55 000 copies en français et 40 000 copies en anglais ;

ATTENDU que le guide touristique sera disponible dans les bureaux d'information touristique de la région, dans les Centres info-touristiques du Québec et dans différents réseaux de distribution ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que le guide numérique sera diffusé à travers les plateformes de Tourisme Outaouais et des investissements marketing ciblés tels que des bannières, des publicités Facebook, du SEM, etc. ;

ATTENDU la recommandation émise par le Service de développement du territoire concernant la réservation de l'espace au sein de ce guide, laquelle représente un montant de 4 300 \$, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat d'une publicité d'une page dans le guide touristique de l'Outaouais version imprimée et numérique 2023-2024 de Tourisme Outaouais, au coût de 4 300 \$, excluant les taxes applicables, incluant le graphisme;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC de Papineau, au poste budgétaire numéro 02 62009 690 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.2 MISE À JOUR DU SITE TOURISTIQUE – AUTORISATION

CA-2023-11-316

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000\$) a été prévue au budget d'exploitation 2023 de la MRC pour le développement touristique du territoire conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2023-2028, adoptée par le Conseil des maires le 21 juin 2023, tel que stipulé dans la résolution numéro 2023-06-131;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan touristique est la promotion du territoire grâce à son site petitenationoutaouais.com;

ATTENDU que l'offre des attraits varie selon les saisons (été-hiver) et qu'il est donc opportun d'actualiser le site selon les saisons ;

ATTENDU que trois firmes ont été invitées à présenter une offre de services pour réaliser la mise à jour du site touristique de la MRC;

ATTENDU que deux offres ont été reçues et que le Service de développement du territoire recommande l'offre de la firme Service-Station, laquelle représente un coût de 2 000 \$;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :



Le Comité administratif mandate la firme Service-Station pour réaliser la mise à jour du site touristique de la MRC conformément à l'offre de services déposée, laquelle propose une banque de vingt (20) heures ;

QUE :

Le Comité administratif autorise la dépense associée à l'offre de services, représentant un montant maximal de 2 000 \$, excluant les taxes, laquelle sera financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62009-690 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.3 ACHAT D'UNE PUBLICITÉ HIVERNALE EN PETITE NATION – PANNEAUX PROMOTIONNELS EN BORDURE DE L'AUTOROUTE

CA-2023-11-317

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000\$) a été prévue au budget d'exploitation 2023 de la MRC pour le développement touristique du territoire conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2023-2028, adoptée par le Conseil des maires le 21 juin 2023, tel que stipulé dans la résolution numéro 2023-06-131 ;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan touristique est la promotion du territoire à l'extérieur de la région ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif mandate la firme Service-Station pour accomplir les actions suivantes :

- Recherche et création d'un plan média à la carte pour Tourisme Petite Nation, discussions avec Astral-Bell, Outfront, Pattison, Québecor, analyse des offres et négociations diverses ;
- Création d'une campagne promotionnelle à partir de panneaux d'autoroute existants pour inciter les gens à découvrir en Petite Nation ;
- Création de deux à trois concepts qui pourront être déclinés à l'année et plus. Cette conception permettra de trouver une idée qui s'appliquera à plusieurs saisons et offres ;
- Livraison de deux panneaux à Pattison (ce dernier détient les panneaux publicitaires digitaux) ;

QUE :

Le Comité administratif autorise les dépenses associées à la conception et l'achat d'un espace publicitaire sur le panneau numérique de l'autoroute 15, à proximité de l'autoroute 50, représentant une somme maximale de 14 875 \$, excluant les taxes, lesquelles seront financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62009-690 ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.4 FONDS ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC - FONDS DE VISIBILITÉ LA RUCHE OUTAOUAIS – OCTROI D’UN NOUVEAU CONTRAT – AUTORISATION

CA-2023-11-318

ATTENDU la résolution numéro 2023-05-103, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 mai 2023, autorisant l’affectation d’un fonds pour la production de vidéo dédié aux entreprises de la MRC de Papineau qui font des campagnes de sociofinancement avec La Ruche Outaouais;

ATTENDU que le producteur choisi, Les Productions BPI, a cessé ses activités depuis l’adoption de la résolution numéro 2023-05-103;

ATTENDU les nouvelles propositions reçues des deux entreprises suivantes pour la création d’une vidéo promotionnelle :

Expert	Martin Jetté Vidéographie	Agnès-Créations
3 heures tournage pour un vidéo de 2min 30	1 700.00\$	1 060,00\$
Déplacements	Inclus	Inclus 40km autour 0.65\$/km supplémentaire
Heure de tournage supplémentaire	Inclus	90\$/heure
Temps de vidéo supplémentaire	Inclus	200\$/30 secondes

ATTENDU que deux projets ont été soutenus à ce jour avec l’ancien expert et que la soumission de l’expert Agnès-Créations permettra d’aider huit (8) projets avec le nouveau Fonds visibilité La Ruche;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie un contrat de services à l’entreprise Agnès-Créations visant la réalisation des capsules vidéo afin de soutenir les entreprises de la MRC de Papineau dans leur campagne de sociofinancement, lesquelles seront référées par La Ruche;

QUE :

Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d’Accès Entreprises Québec, au poste budgétaire numéro 02-62203-993 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer le suivi.

Adoptée.



6.3.5 ADHÉSION AU SERVICE L'ARTERRE – PAIEMENT DES FRAIS ANNUELS – AUTORISATION

CA-2023-11-319

- ATTENDU que le secteur de l'agroalimentaire a été ciblé comme un axe prioritaire de l'économie régionale dans la Planification stratégique 2023-2028 de la MRC de Papineau;
- ATTENDU l'adhésion au service L'ARTERRE autorisée conformément à la résolution numéro 2018-06-221 et complétée en juillet 2018;
- ATTENDU que la MRC de Papineau a adhéré au service L'ARTERRE pour une durée de trois (3) ans, de juin 2018 à mai 2021;
- ATTENDU que le service se révèle être un franc succès avec 6 jumelages complétés et plus de 90 inscriptions, aspirants et propriétaires ;
- ATTENDU que la MRC de Papineau a autorisé le renouvellement de son adhésion au service L'ARTERRE jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- ATTENDU que le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), organisme coordonnateur du service L'ARTERRE, a fait parvenir une facture à la MRC pour le paiement des frais annuels en octobre dernier ;
- ATTENDU que l'adhésion à L'ARTERRE pour l'année 2024 représente un montant total de 3 518 \$, excluant les taxes ;
- ATTENDU qu'outre l'adhésion annuelle, un montant doit être prévu pour que l'agent de maillage participe une à deux fois par an à des activités de formation de quelques jours à l'extérieur de la région;
- ATTENDU que pour ces activités de formation, aucuns frais ne sont exigés par le CRAAQ, et que ces activités impliquent donc uniquement des frais de séjour et de déplacement;
- ATTENDU que les sommes relatives à la cotisation annuelle et aux formations ont été prévues au budget d'exploitation 2024 de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif de la MRC de Papineau autorisent la dépense liée au renouvellement de l'adhésion L'ARTERRE, et au paiement de la cotisation annuelle, au montant de 3 518 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Le remboursement des frais de déplacement et de séjour liés aux activités de formation annuelle de L'ARTERRE soit autorisé sur présentation des pièces justificatives conformément à la Politique de remboursement des frais des employés et des élus de la MRC;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62008 650;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Adoptée.

6.3.6 ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT ANNUEL DE L'AGRO LAB PETITE NATION

CA-2023-11-320

ATTENDU la résolution numéro 2021-06-138, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 28 juin 2021, concernant l'adoption du devis du Fonds Région et Ruralité (FRR) Volet 3 – Projet « Signature Innovation », pour le développement d'un laboratoire vivant visant la mise en place d'un système agroalimentaire durable dans la MRC de Papineau ;

ATTENDU la résolution numéro 2022-05-105, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 mai 2022, autorisant la création du comité directeur de l'entente « Signature innovation »;

ATTENDU la nécessité, dans le cadre du laboratoire vivant, de planifier des moments d'échange participatifs pour s'assurer d'une participation optimale de représentant(e)s de tous les maillons du système agroalimentaire ;

ATTENDU que plus de 500 000 \$ ont été engagés dans des projets concrets sur le territoire et qu'il convient non seulement d'informer adéquatement les gens à ce sujet, mais aussi de favoriser l'ancrage de ces projets ;

ATTENDU la recommandation du comité directeur de l'Entente FRR Volet 3 qu'une telle rencontre se tienne le vendredi 23 février 2024 ;

ATTENDU que le budget d'un tel événement, incluant la location de salle, les repas, et tous les frais connexes au déroulement de l'activité est estimé à un montant maximal de 8 500\$;

ATTENDU que les frais associés à la tenue d'une telle journée ont été prévus au budget associé au FRR Volet 3 ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'agente de développement rural à organiser une journée participative de mobilisation et d'information dans le cadre de l'Agro Lab Petite Nation et autorise les dépenses associées à la tenue de cet événement (location de salle, repas, papeterie, invitations, etc.);

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation de la MRC, aux postes budgétaires numéro 02-62009-691, 02-16105-025 et 02-39005-001 et ceci pour un maximum de 8 500 \$, tel que détaillé dans le budget prévisionnel joint à la présente résolution;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale et l'agente de développement rural soient et sont mandatés pour assurer le suivi de la présente décision.

Adoptée.

6.3.7 ENTENTES AVEC TOURISME OUTAOUAIS – MODIFICATIONS DES DÉCAISSEMENTS



CA-2023-11-321

- ATTENDU la résolution numéro 2021-09-179, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 septembre 2021, prévoyant un investissement de 100 000\$ pour la création d'un stade multifonctionnel par le Festival western de Saint-André-Avellin;
- ATTENDU que Tourisme Outaouais attribuait 25 000\$ par année (2021, 2022, 2023) provenant du fonds « Porte d'entrée » pour la réalisation de ce projet de développement de l'offre;
- ATTENDU que la date limite pour bénéficier de l'enveloppe de Tourisme Outaouais était fixée au 31 mars 2023 et que le projet devait être réalisé en fonction de cet échéancier;
- ATTENDU que la date limite accordée par Tourisme Outaouais a été reportée en septembre et que le Stade multifonctionnel ne sera toujours pas construit;
- ATTENDU l'entente provenant du fonds « Porte d'entrée » de Tourisme Outaouais autorisant l'investissement d'une somme de 15 000 \$ par année (2021-2022-2023) de la part de Tourisme Outaouais dans un projet de structuration de l'offre touristique sur le territoire de la MRC de Papineau conditionnellement à ce que la MRC de Papineau investisse annuellement 10 000\$ dans ledit projet;
- ATTENDU la résolution numéro 2021-03-053, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 mars 2021, réservant une somme de 10 000\$ pour développer un projet de structuration de l'offre;
- ATTENDU la volonté de la MRC de Papineau d'investir cette somme dans le projet de murales en Petite Nation, notamment;
- ATTENDU que la date limite de l'entente était fixée au 31 mars 2023 et qu'elle a été reportée récemment en septembre 2023 conformément aux indications de Tourisme Outaouais;
- ATTENDU que la MRC de Papineau a déjà autorisé des projets provenant de ces deux ententes liées au fonds « Porte d'entrée » signées avec Tourisme Outaouais étant donné l'échéancier initialement établi;
- ATTENDU la résolution numéro 2023-04-075, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 avril 2023, prévoyant la nouvelle répartition des sommes pour certains projets identifiés à l'annexe I de ladite résolution;
- ATTENDU que certains projets ont été modifiés et/ou se sont ajoutés depuis l'adoption de ladite résolution, et qu'à cet égard, il y a lieu de soumettre la liste révisée des projets soutenus par l'entreprise d'ententes avec Tourisme Outaouais au Conseil des maires pour considération;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'autoriser la réaffectation des sommes prévues aux ententes conclues avec Tourisme Outaouais concernant la structuration de l'offre touristique, et plus spécifiquement le fonds « Porte d'entrée » en fonction de la liste des projets identifiés à l'annexe 1 de la présente résolution ;

ET QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Le sujet soit inscrit au Conseil des maires prévu le 22 novembre prochain pour considération.

Adoptée.

6.3.8 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MISSION SOCIO-ÉCONOMIQUE À NAMUR-BELGIQUE

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 novembre 2023.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 STRATÉGIE SUR LA BIODIVERSITÉ DE LA MRC DE PAPINEAU – ADOPTION DU PLAN D’ACTION ET POURSUITE DES TRAVAUX DU COMITÉ

Monsieur Arnaud Holleville, directeur du Service de l’aménagement du territoire, présente auprès des membres du Comité administratif les actions prévues en environnement, en développement durable et en aménagement pour l’année 2024 en matière de ressources humaines au sein de son Service. Suite aux discussions tenues dans le cadre de la présente séance, les membres du Comité administratif conviennent que monsieur le Préfet rencontre les membres du Comité de biodiversité pour leur présenter l’orientation prise concernant l’adoption du projet de plan d’action lié à la Stratégie sur la biodiversité de la MRC.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

Aucun sujet n’est à l’ordre du jour pour ce point.

6.6 Transport

Aucun sujet n’est à l’ordre du jour pour ce point.

7. CORRESPONDANCE

Aucune information n’est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

8. DIVERSES DEMANDES D’APPUI

8.1 APPUI À LA MRC ANTOINE-LABELLE – DEMANDE À LA SOCIÉTÉ D’HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) CONCERNANT LA DATE DE LANCEMENT DU PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR)

Le sujet sera inscrit au Conseil des maires prévu le 22 novembre prochain.

8.2 APPUI À LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L’ÉLABORATION DE PLAN D’ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES OU DE PLAN CLIMAT

Le sujet sera inscrit au Conseil des maires prévu le 22 novembre prochain.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES



9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE NOVEMBRE À DÉCEMBRE 2023

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de novembre à décembre 2023.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 22 NOVEMBRE 2023

Les membres du Comité administratif conviennent qu'une (1) activité aura lieu le 22 novembre 2023 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

13h30 à 14h30 Rencontre avec les représentants de la Sûreté du Québec – Discussions sur l'entente future à conclure.

9.3 SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES (CM) ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) 2024 – ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 144 ET 148 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

CA-2023-11-322

ATTENDU que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 144 du *Code municipal du Québec*, le Conseil d'une municipalité régionale de comté peut déterminer le lieu où siège son Conseil;

ATTENDU qu'un Comité administratif est constitué en vertu des lettres patentes émises le 18 juillet 1989;

ATTENDU que le Comité administratif siège à l'égard d'une compétence déléguée par le Conseil des maires (donc, à l'égard d'une matière pour laquelle il est décisionnel);

ATTENDU qu'il est donc nécessaire d'établir par résolution le calendrier des séances du Comité administratif et du Conseil des maires et d'en publiciser le contenu conformément aux articles 144 et 148 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU que les membres du Conseil des maires ont manifesté le désir que les séances dudit conseil soient tenues le troisième mercredi de chaque mois, lorsque possible;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires le calendrier des séances ordinaires du Conseil des maires de la MRC (11 séances) et le calendrier des séances ordinaires du Comité administratif de la MRC pour l'année 2024 déposé dans le cadre de la présente séance;

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de maintenir le plénier avant chaque séance du Conseil des maires de la MRC (11 séances) durant l'année 2024, et ce, à compter de 15h;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 22 novembre 2023 pour considération.

Adoptée.

10. SUJETS DIVERS

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA-2023-11-323

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 15 novembre 2023 à 13h.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet